

Le Courrier

de Fay-lès-Nemours

Numéro Spécial

FLASH INFOS DU 07/04/2016

1 - Spectacle de clowns par la compagnie « Les Spontanés »

Samedi 9 avril à 20 h 30 à la salle polyvalente la compagnie "Les Spontanés" présenteront leur spectacle : " Où en est? Nezi!". L'entrée est libre.

Les clowns sont déjà bien connus à Fay où ils sont venus à plusieurs reprises animer la chasse aux œufs de Pâques et c'est à Fay qu'ils mènent leurs répétitions depuis plusieurs années.

2 - SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Comme en 2015 en application de la décision prise en Conseil Municipal le 31/03/2015 nous proposons, deux fois par an, un service de vidanges groupées permettant aux habitants qui le désirent de bénéficier d'un tarif préférentiel s'élevant à 176€ par vidange

Comme lors des deux précédentes campagnes de vidanges, c'est la Société Michel BOBEAU agréée et conventionnée auprès de la Station d'épuration de Châlette sur Loing qui sera chargée de l'opération.

La 1ère campagne de vidange 2016 se déroulera :

Les 15 et 16 Avril 2016

Les 22 et 23 Avril 2016

Les 29 et 30 Avril 2016

Les personnes intéressées devront prendre contact directement avec la Société Michel BOBEAU par téléphone au 02 38 95 87 95 pour prendre rendez vous. La facturation et le paiement se feront directement entre la société et les habitants.

NB : Cette offre est un service rendu par la collectivité pour réduire les coûts, elle n'est en aucun cas une obligation, chacun restant libre d'organiser ses vidanges avec le prestataire de son choix.

3 - Réunion publique le 26 avril à 19 h salle polyvalente Allée du parc :

Présentation de l'état d'avancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du P.A.D.D. Madame Charline LEFEBVRE et Monsieur Laurent CHARPENTIER représentant le cabinet ECMO qui ont accompagné et animé toutes les réunions de travail seront présents pour répondre à vos questions.

Seront également évoqués au cours de cette réunion : le lancement des visites de bon fonctionnement par le SPANC, les travaux prévus et le projet d'aménagement du parc.

Un temps d'échange sera prévu en fin de réunion.

4 - Chenilles processionnaires : Nous constatons la présence de chenilles processionnaires (cocons) sur le territoire de la commune. Nous vous recommandons la plus grande prudence et insistons sur le fait que ces chenilles, par leurs poils volatils, urticants et allergisants, peuvent provoquer des troubles graves à la santé de l'homme et de l'animal et sont dévastatrices pour nos forêts. Un traitement biologique et une lutte mécanique sont nécessaires. Si vous constatez des cocons ou l'invasion de chenilles, nous vous remercions de bien vouloir faire intervenir un professionnel.

Bien Cordialement,

Le Maire,
Christian PEUTOT

